



Chers clients, nous vous remercions d'avoir choisi notre matériel. Ce local technique vous apportera entière satisfaction. Veuillez trouver ci-dessous les conseils de pose à respecter.

NOTICE DE MISE EN PLACE

Attention : Bien vérifier que le local soit équipé des barres de renfort métallique positionnées sur la périphérie intérieure du local.

Le local technique doit reposer à niveau sur une dalle en béton ferrailé de dimension et d'épaisseurs appropriées au local

Un arrimage de la partie inférieure du local doit être effectué pour prévenir le risque de soulèvement dû à une poussée d'eau.

Le remblai doit être soigneusement effectué avec du sable ou du gravier stabilisé, en prévoyant tout dispositif visant à éviter la compression des parois du local technique. Il est fortement déconseillé de remblayer avec de la terre ou avec des gravats non calibrés.

Nous vous conseillons de laisser dépasser la partie enterrable du sol fini d'au moins 5cm, ceci afin d'éviter les infiltrations d'eau par le dessus en cas de fortes pluies.

Afin de prévenir la destruction des organes internes (Pompe, filtre, armoire électrique, etc...) pouvant être causé par une éventuelle entrée d'eau, un système de vidange doit impérativement être installé à l'intérieur du local. Votre choix devra se porter soit sur une vidange gravitaire si la configuration le permet, soit sur un système de type « vide cave ».

Les canalisations arrivant de la piscine doivent rejoindre à niveau les attentes du local technique (éviter tout effort sur les tuyauteries).

Dans le cas où les orifices d'aspiration (skimmers, prise balai, bonde de fond) seraient situés au dessus du niveau de l'eau de la piscine, prévoir un dispositif anti-retour (clapets) sur les tuyauteries.

Prévoir également une canalisation de vidange en PVC pression pour l'évacuation des eaux de lavage du filtre.

Dans le respect de la norme C15-100, le local technique doit être installé à 3 mètres minimum du plan d'eau. Cette installation doit être protégée par un disjoncteur 30ma suivant les préconisations de la dite norme.

Les raccordements électriques doivent être réalisés par un installateur qualifié dans le respect des réglementations en vigueur.

Le couvercle du local n'est pas prévu pour supporter le poids d'une personne. Il est formellement interdit d'évoluer sur ce couvercle au risque de se blesser et de détériorer ce dernier.

Les enfants ou toutes autres personnes non formées à manipuler les équipements présents dans le local doivent impérativement être tenues à l'écart de ce dernier.

Le couvercle du local technique peut être sécurisé au moyen d'un cadenas.

Pour l'hivernage de l'installation, il est nécessaire de vidanger la pompe, le filtre ainsi que les canalisations.

La SOCIETE ASTRAL décline toute responsabilité dans la mise en œuvre de ces équipements qui doivent être installés dans les règles de l'art, des conseils précédemment cités et dans le respect des normes en vigueur. ASTRAL PISCINE se réserve le droit de modification de ces équipements et des prescriptions en fonction des évolutions techniques du matériel